

FEC



Fédération des Entreprises
du Congo

SYNTHESE

**RAPPORT D'ACTIVITES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE**

Exercice 2012

Mai 2013

Mesdames, Messieurs
Distingués invités
Chers Membres

Conformément aux articles 12 et 13 des Statuts régissant notre Fédération, nous voici réunis ce jour, pour les travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2012.

Avant toute chose, permettez-nous de vous remercier tous, au nom du Conseil d'Administration, pour avoir rehaussé de votre présence les assises de cette Assemblée Générale. Votre présence, témoigne de l'intérêt que vous manifestez aux activités de la Fédération et surtout à sa bonne marche.

Nous voudrions ici souhaiter la bienvenue aux délégués des provinces qui, en dépit de difficultés de tous genres, n'ont pas lésiné sur les moyens afin de prendre part à cette Assemblée.

Aussi, voudrions-nous saluer de manière particulière, nos invités qui ont abandonné leurs tâches quotidiennes pour nous honorer de leur présence en acceptant de se joindre à nous.

Aux uns et aux autres, veuillez trouver ici l'expression de notre profonde reconnaissance.

Nous ne manquons pas d'adresser nos cordiales salutations à tous les membres de la Fédération disséminés sur l'ensemble du territoire national qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas pu effectuer le déplacement pour prendre part aux travaux.

Nous profitons de cette occasion pour honorer la mémoire des personnes qui nous étaient chères mais arrachées à notre affection au cours de cet exercice. Nous pensons particulièrement aux opérateurs économiques de l'Est, victimes de la guerre et des violences barbares.

Nous rappelons par la même occasion, le décès de l'ancien Administrateur Délégué de notre Fédération, feu Jean KALALA MUKONGO, mort survenue en Inde au mois de mars 2012.

En leur mémoire à tous, nous vous invitons à vous lever et à observer une minute de silence.

Merci.

**Mesdames, Messieurs,
Chers Membres,**

Au terme de l'exercice 2012, votre Conseil d'Administration a élaboré un rapport d'activités couvrant cette période. Ce document reprend les différentes actions menées par la Fédération en faveur de ses membres, tant sur le plan consulaire que syndical.

Il contient en outre, des informations importantes relatives à la conjoncture économique internationale, l'environnement national ainsi que les perspectives pour l'année 2013.

Ce rapport de plus de cent pages fera l'objet d'une large diffusion auprès des membres en règle de cotisation. Quelques exemplaires sont déjà disponibles à l'entrée de la salle ainsi qu'au siège de la Fédération.

Mais en attendant, nous vous faisons de manière succincte, l'économie de ce document, qui contient aussi les points de vue de la Fédération sur les sujets d'intérêts nationaux.

**Mesdames, Messieurs,
Chers Membres,**

Au sujet de la conjoncture économique au plan international, il y a lieu de noter que l'économie mondiale s'est considérablement affaiblie à la suite de la crise vécue dans la zone euro qui a fortement influencé celle-ci en induisant un ralentissement de la croissance économique observé depuis 2010.

En effet, selon les données publiées par le Fonds Monétaire International, la croissance économique mondiale a atteint 3,2 % contre 3,5 % en 2011, recul qui trouve son origine principalement dans la crise économique qui sévit dans la zone euro.

Plusieurs pays développés sont donc retombés dans une récession.

Il faudra noter que les difficultés économiques des pays développés affectent également les pays en développement et les économies en transition, à travers l'affaiblissement de leurs exportations et la volatilité accrue des flux de capitaux et des prix des matières premières. Il sied de noter également que les prix des matières premières et des produits agricoles ont enregistré des baisses qui n'ont pas été suivies d'un accroissement des exportations à cause de la contraction de l'activité économique dans les pays industriels.

La poursuite des mesures de redressement entamées en 2009 pour faire face à la récession de l'époque au travers la politique budgétaire appliquée hors de la zone euro continue à peser sur la demande intérieure et à ralentir, de ce fait, l'activité économique.

En sus, le processus de désendettement aussi bien public que privé contribue à la contraction de la consommation qui à son tour, joue sur l'investissement.

Les échanges internationaux ont subi le contre coup d'une activité économique mondiale en perte de vitesse.

En effet, le ralentissement des investissements dans les économies avancées de l'Europe, dans les Etats émergents d'Asie avec la Chine en tête ainsi que la faiblesse de la demande ont eu une incidence négative sur le volume des exportations et importations des biens et services. Ainsi, le commerce mondial a reculé pour se situer à 2,8 %, contre 5,9 % en 2011 alors qu'il était au niveau de 12,6% en 2010.

Les taux d'inflation sont restés modérés dans la plupart des économies développées du fait de la pression baissière sur les salaires, des incertitudes dues au surendettement qui annihilent les anticipations de consommation ainsi que des politiques budgétaires restrictives. Ils se situent à 2 % aux Etats Unis d'Amérique contre 3,1 % en 2011 et à un peu plus de 10 % dans la plupart des pays africains et d'Asie Orientale et du Sud.

La production mondiale de pétrole selon les données de l'AIE (Agence Internationale de l'Energie), a augmenté de 2.46 millions de barils par jour pendant l'année 2012, atteignant 90.88 millions de barils par jour contre 88.42 millions de barils par jour en 2011.

Cet accroissement de la production mondiale de +2.8% est une conséquence de la demande mondiale, laquelle a atteint 89.84 millions de barils par jour, soit une hausse de +1.1%.

Cette croissance de la demande provient essentiellement de l'Asie-Pacifique (+1.1 millions de barils par jour), seule région au monde à connaître une reprise économique notable.

S'agissant des prix des produits pétroliers, notamment pour le baril de Brent servant de référence pour le prix du pétrole au niveau mondial, il a atteint un niveau moyen de 111,66 \$US contre 111,22 en 2011, soit une très légère croissance de +0,4% d'une année à l'autre.

**Mesdames, Messieurs,
Chers Membres,**

Venons en maintenant à ce qui nous intéresse davantage :

La situation au plan national.

L'analyse de la situation socio-économique révèle que la reprise de l'activité économique s'est davantage affirmée du fait du dynamisme qu'affichent certains secteurs, notamment les bâtiments et travaux publics, les mines, les télécommunications.

En effet, selon les données de la Banque Centrale du Congo, la République Démocratique du Congo a terminé l'année 2012 avec un taux de croissance de 7,2 % alors que les prévisions le situaient à 6%. Le taux de croissance avait été de 6,9 % une année auparavant.

Le taux d'inflation s'est situé à 2,73 %, en dessous de la projection initiale de 9,9 %. Ce taux était de 15,4 % en 2011. Le taux moyen de change s'est fixé à 918,18 francs congolais par rapport au dollar américain alors qu'il était de 910,64 fin 2011. Le niveau des réserves de change de la Banque Centrale a atteint 1,68 milliards de dollars, fin décembre 2012 soit 9,4 semaines d'importations des biens et services. Le PIB en termes de franc congolais à prix constant de 2000, est passé de 513,1 milliards en 2011 à 549,9 milliards.

Comme vous pouvez le constater, ces chiffres indiquent que le cadrage macroéconomique tel que prévu dans le Programme Economique du Gouvernement pour l'année 2012 a été globalement réalisé et tend même à se consolider.

Nous devons reconnaître que cette stabilité macroéconomique et cette croissance sont le résultat des bonnes décisions prises par le Gouvernement en matière des politiques économique, budgétaire, monétaire et de change. Nous l'en félicitons sincèrement et l'encourageons à maintenir ce cap qui augure des perspectives meilleures. Mais nous constatons, malgré tout, que depuis 2 ans, c'est le non paiement de la dette intérieure qui est l'ajusteur de cette stabilité. Cette situation ne peut pas continuer. Il faut que l'Etat paie ses dettes et quand il les paie que ce soit sur des critères objectifs, sans discrimination.

L'Etat doit être et demeurer impartial. Nous demandons aussi que quand l'Etat attribue des marchés publics, souvent de gré en gré ces derniers temps, il faut qu'on privilégie les opérateurs économiques nationaux.

Enfin, nous ne cessons de faire observer que cette croissance économique n'est soutenue que par l'industrie extractive, les bâtiments, travaux publics et les télécommunications, secteurs ne valorisant pas suffisamment l'industrie manufacturière locale et moins encore la promotion de la classe moyenne congolaise.

De plus, cette croissance demeure non inclusive, car elle ne permet pas la création d'emplois et la transformation du vécu quotidien de la population en bien-être.

Le Président de la République, Son Excellence **Joseph KABILA KABANGE** lors de son adresse à la session du Congrès le 15 décembre 2012 est revenu sur cet état des choses. Pour le paraphraser, le Chef de l'Etat a mentionné que « **...les congolais semblent fatigués d'entendre parler d'excédents budgétaires et de stabilité du cadre macroéconomique alors que les conditions de vie des populations ne s'améliorent pas dans les mêmes proportions....** ».

En ce qui nous concerne, nous invitons nos membres à investir davantage dans les secteurs productifs notamment l'agro-industrie afin de relever le défi de la pauvreté d'une part et de soutenir la croissance d'autre part. Nous insistons particulièrement pour que les investisseurs nationaux et étrangers substituent de plus en plus les activités productives locales aux importations. C'est la seule manière de créer plus de valeur ajoutée et donc de richesses distribuables.

Par ailleurs, en dépit du dynamisme affiché par l'économie tel que décrit ci-haut, le climat des affaires dans notre pays est demeuré préoccupant. Le dernier rapport Doing Business 2013, référence internationale en la matière, publié par la Banque Mondiale sur le sujet est assez révélateur sur cette question, car la RDC occupe la 181^{ème} place sur 183 pays.

Les efforts consentis par le Gouvernement pour assainir le cadre des affaires, quoique perceptibles sont restés inefficaces en matière des perceptions des droits, taxes et impôts, des tracasseries administratives, judiciaires et policières ainsi qu'au niveau des opérations d'import-export. Ainsi par les exemples, les secteurs miniers et des télécommunications sont sous une pression fiscale et parafiscale, proches du harcèlement.

En tout état de cause, beaucoup de choses restent encore à faire.

A ce propos, la FEC soutient les actions du comité de pilotage pour l'amélioration du climat des affaires et des investissements, mais elle attend de

cette structure plus de pertinence dans le suivi et la mise en œuvre des réformes contenues dans sa feuille de route. Le rendement en termes des réformes menées pour l'exercice 2012 est jugé trop faible.

Nous saluons, toutefois, l'implication personnelle du Premier Ministre qui depuis quelque temps s'est investi en interpellant hebdomadairement les membres du Gouvernement et les administrations concernées par les mesures.

C'est l'occasion pour nous de mentionner quelques faits majeurs qui ont marqué l'environnement socio-économique au cours de l'année.

Il s'agit de :

- le dépôt, au Sénégal, des instruments d'adhésion de la RD Congo à l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique des Droits des Affaires, OHADA en sigle ; A ce sujet, je voudrais rappeler et insister que c'est la FEC qui a toujours été à la base depuis 10 ans de la revendication pour l'adhésion de la RDC à l'OHADA en entraînant des ce combat les bailleurs de fonds multinationaux, et que c'est le Président National de la FEC qui est allé défendre avec le Ministre de la Justice de l'époque le dossier devant l'Assemblée Nationale. C'est encore la FEC qui avait fait le suivi pour l'obtention de l'Ordonnance de ratification. **Il ne faut pas que ceux qui n'ont fait que hériter du travail des autres, s'en approprient aujourd'hui la paternité et les mérites ;**
- l'augmentation des prix de certains produits de base et de la pression fiscale consécutive respectivement à l'application de la loi n° 10/001 du 20 août 2010 instituant la Taxe sur la Valeur Ajoutée, entrée en vigueur au premier janvier et à l'augmentation des taux des droits d'accises de $\pm 50\%$;
- la psychose qui a gagné les opérateurs économiques pendant la période post électorale, craignant une insécurité ;
- la révision des prix du carburant à la pompe, après une longue période de blocage de la structure des prix. Cette révision avait occasionné une hausse des prix des carburants à la pompe de l'ordre de 5 à 7 % suivant la nature des produits et la voie d'approvisionnement
- l'insécurité juridique créée par la non ratification par le parlement des Ordonnances-lois à caractère fiscal ;
- l'entrée en vigueur de la loi n° 11/022, portant principes généraux relatifs à l'Agriculture, promulguée le 24 décembre 2011, dont certaines dispositions entravent le climat des affaires et la promotion des investissements ;
- la mesure d'interdiction d'affichage et de facturation en monnaies étrangères, en vue de lutter contre le phénomène de dollarisation de l'économie congolaise ;
- la mesure de la bancarisation de la paie des fonctionnaires et agents de l'Etat, en vue de restaurer la confiance du système bancaire ;

- la problématique de l'application du Décret n° 011/37 du 11/10/2011, portant mesures conservatoires en matière d'exercice du petit commerce et du commerce de détail ;
- l'émission, en date du 02 juillet, par la Banque Centrale du Congo, des nouvelles coupures de billets des banques à valeurs faciales adaptées.

**Mesdames, Messieurs,
Chers Membres,**

J'en arrive maintenant aux activités de la Fédération. Elles ont été menées principalement en rapport avec ses fonctions consulaire et syndicale, et ce conformément à nos Statuts.

Dans le cadre des activités susmentionnées, la Fédération a notamment organisé en faveur de ses membres, plusieurs sessions de formation et mené des activités de promotion, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

De même, elle a participé à des ateliers, séminaires, colloques et journées de réflexion organisés par différents partenaires. Plusieurs rencontres sectorielles ont eu lieu avec les pouvoirs publics sur des questions spécifiques intéressant la vie des entreprises et ce, dans le cadre du partenariat.

C'est encore l'occasion de rappeler que la FEC a toujours souhaité être impliquée dans la définition de la politique économique du pays et dans le processus de prise de décisions, dans l'unique souci de contribuer à la création d'un environnement des affaires sain et propice à l'exercice des activités économiques. En réalité, l'intérêt du gouvernement serait de voir la FEC devenir sa véritable base de légitimité pour une action de développement économique et social.

C'est dans ce cadre qu'au mois d'août 2012, nous avons reçu le Premier Ministre et les membres de son Gouvernement à notre siège social au cours d'une rencontre de travail à la suite de laquelle un mémorandum, résumant les préoccupations des opérateurs économiques, tous secteurs confondus, lui avait été exposé et remis.

Dans le même ordre d'idées, plusieurs correspondances rappelant les préoccupations des entreprises ont été adressées aux différents Ministères et des séances de travail ont été organisées avec plusieurs membres du Gouvernement.

Malgré ces contacts, la FEC a constaté que le Gouvernement s'est servi d'elle comme caution de la concertation avec le secteur privé, sans prendre en compte ses avis dans la majorité des dossiers présentés, usant ainsi de son pouvoir régalien pour atteindre ses objectifs notamment de maximisation des recettes.

Fort de ce constat malheureux et des actes posés par certaines autorités, nous avons pris la responsabilité de dénoncer par un communiqué de presse, l'aggravation de la détérioration du climat des affaires dans notre pays.

Nous avons ainsi usé de notre droit de la libre expression démocratique et légitime pour traduire les dérapages inquiétants et préjudiciables à l'activité économique.

Le chef de l'Etat est heureusement intervenu en tant que garant de la nation pour réunir en date du 28 décembre le Gouvernement et le secteur privé afin d'examiner en toute sérénité la question et de proposer des pistes de solutions dans l'intérêt de toutes les parties.

A l'issue de cette rencontre, il a été convenu la redynamisation du Cadre Permanent de Concertation Economique, « CPCE » en sigle. Ce cadre a organisé le Forum Economique National et soumis au Gouvernement des mesures à prendre relatives à la fiscalité et parafiscalité, la sécurité juridique et judiciaire ainsi que les tracasseries administratives, le financement de l'économie et les questions sociales.

Ces mesures concertées qui devraient être directement applicables et effectives sont encore attendues à ce jour alors que les textes subséquents à signer font de nouveau l'objet d'arbitrage.

Cette situation nous décourage de participer à d'autres forums de concertations.

Par ailleurs, nous avons consolidé nos rapports de partenariat avec les autres institutions du pays, notamment l'Assemblée Nationale au cours d'une audience nous accordée par l'Honorable Président autour des préoccupations des opérateurs économiques. A cette occasion, la FEC avait soumis une liste de textes de lois prioritaires qui intéressaient le monde des affaires au cours de cette législature. Nous sommes heureux que notamment les projets de lois sur la libéralisation des assurances, sur la poursuite de la réforme des entreprises ex publiques, sur la libéralisation du secteur de l'énergie et sur le code agricole aient été mis en examen. Nous remercions l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale pour la réalisation de ses promesses.

De même, je me dois de signaler et remercier l'intérêt que l'Honorable Président du Sénat porte aux problèmes du secteur privé, qu'il évoque toujours avec pertinence dans ses discours.

**Mesdames, Messieurs,
Chers Membres**

Notons que la Fédération a accueilli au courant de l'année sous revue plusieurs délégations étrangères venues de tous les horizons dans le cadre des missions économiques, commerciales et scientifiques.

C'est ici l'occasion de mentionner de manière particulière la tenue à Kinshasa, de la 38^{ème} Assemblée Générale de la Conférence Permanente des Chambres Consulaires Africaines et Francophones, « CPCCAF ». Cette Assemblée a accueilli plus de 100 chambres consulaires représentant 27 pays.

Nous ne pouvons manquer de signaler la collaboration efficace et nécessaire apportée par la FEC à l'organisation du 14^{ème} Sommet de la Francophonie et sa participation au Forum Economique tenu en marge de ce Sommet.

Ces manifestations, nous le reconnaissons, ont porté haut l'image du pays en général et celle de la FEC en particulier.

Il faut mentionner également l'accueil des délégations des hommes d'affaires néerlandais et turcs venues en mission de prospection commerciale dans notre pays.

Dans le cadre de nos relations avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux, nous ne pouvons manquer de souligner les rapports excellents que nous entretenons avec l'Agence Française de Développement, « AFD » qui finance depuis 2010 le projet de renforcement des capacités de notre Fédération.

Emboitant le pas à l'AFD, l'Association des Entreprises Germano-Africaines Afrika-Verein dans le cadre de la coopération allemande appuie également un programme de renforcement des capacités de la FEC en vue d'améliorer la qualité des services à rendre aux entreprises.

D'autres initiatives permettant à la FEC d'accroître sa capacité d'encadrement de ses membres seront les bienvenues.

Il faut signaler que les relations avec les bailleurs de fond multilatéraux notamment la Banque Mondiale, le Fond Monétaire International et la Banque Africaine de Développement sont, à notre avis, restées insuffisantes.

C'est ici le lieu pour nous de lancer un appel à ces organisations pour les inviter à associer en amont le secteur privé lors de l'élaboration des politiques et programmes de développement et surtout à leur exécution.

C'est aussi l'occasion de rappeler encore que nous attendons toujours le retour de la SFI, pour apporter les financements aux investissements privés.

Enfin, je ne peux pas terminer ce chapitre sans rappeler qu'en novembre de l'année dernière, tout le pays avait été surpris par l'annonce de la suspension des relations avec le FMI, à la suite d'un désaccord sur une transaction minière concernant GECAMINES et COMIDE. Je suis heureux aujourd'hui de confirmer, qu'à la suite d'une mission effectuée à Washington par l'ancien gouverneur de la BCC, Jean-Claude MASANGU et le Président National de la FEC, en sa qualité de Président de GECAMINES, tous les éclaircissements ont été apportés sur ce dossier et le FMI a décidé depuis le début de ce mois, la reprise normale du programme et des relations avec la RDC.

**Mesdames, Messieurs,
Chers Membres,**

Comme d'habitude, un point important de notre rapport, concerne les relations avec les travailleurs et le monde du travail. S'agissant tout d'abord la situation sociale dans les entreprises ; elle a été relativement calme durant toute l'année. Ceci traduit les bons rapports que les employeurs ont entretenus avec leurs partenaires travailleurs.

Toutefois, le début du premier semestre était marqué par la poursuite des revendications des anciens travailleurs licenciés dans 24 entreprises à la suite principalement des pillages de 1991 et 1993 ainsi que ceux de MARSAVCO.

De même, quelques revendications visant à obtenir des augmentations salariales ont été enregistrées ainsi que des protestations des syndicats des travailleurs du secteur commerce de la Ville de Kinshasa contre la pratique de la sous-traitance de la main-d'œuvre.

La Fédération a assisté plusieurs de ses membres afin de maintenir un bon climat social au sein des entreprises. Cette assistance a consisté à l'interprétation des dispositions légales et réglementaires, à l'accompagnement lors des procédures de conciliation des conflits de travail, contentieux sociaux avec l'INSS ou l'INPP ainsi qu'en matière de négociation des Conventions Collectives.

Il y a lieu de signaler aussi la demande des organisations professionnelles de travailleurs d'inscrire à l'ordre du jour de la 30^{ème} session du Conseil National du Travail, la révision du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti, « SMIG ». La FEC, à l'instar des autres organisations des employeurs, s'est opposée à l'examen de cet important point, non inscrit à l'ordre du jour de ladite session.

Malgré ces faits, il faudra saluer la bonne collaboration des syndicats des travailleurs qui ont accepté de partager avec notre Fédération leurs points de vue sur certaines matières notamment la question de la sécurité sociale. On relèvera toutefois l'exception du syndicat des chauffeurs routiers FORC qui a de façon illégale organisée une grève qui a coûté fort cher à l'économie nationale. Dans un esprit de concertation, les membres de la FEC avaient souscrits aux recommandations du gouvernement pour sortir de l'impasse.

Cependant, il est déploré l'acharnement de certains services étatiques sur les entreprises aux fins de chercher à imposer aux employeurs des décisions sur les conflits de travail ou des perceptions non justifiées.

La Fédération est convaincue que la paix sociale est un facteur important pour garantir la bonne marche des entreprises, raison pour laquelle elle privilégie le dialogue social comme outil pour harmoniser les relations entre les entreprises et leurs travailleurs d'une part, et entre le Gouvernement et elle, d'autre part. Le Cadre Permanent de Dialogue Social, CPDS de triste mémoire s'était malheureusement détourné de sa mission pourtant louable. Nous saluons l'acte posé par le Premier Ministre de dissoudre simplement un cadre de dialogue qui n'en était plus.

C'est ici l'occasion de rappeler au gouvernement et au Ministre gérant le secteur du travail que la FEC demande des concertations préalables à toutes décisions affectant le fonctionnement des entreprises. Ainsi les arrêtés ou décisions tendant à imposer des cotisations forcées à l'ONEM (qui doit être financé exclusivement par l'Etat) et des charges accrues aux cotisations à l'INSS ne seront pas acceptées ni appliquées par les membres de la FEC. Voilà deux exemples clairs d'aggravation du climat des affaires et de mon respect de la nécessité d'un dialogue vrai, tel que l'avait recommandé Son Excellence Monsieur le Président de la République.

Enfin, comment ne pas évoquer dans cette matière de relations avec le gouvernement, le mépris affiché envers la FEC par le gouvernement lors de la désignation des membres du Conseil d'Administration de l'INPP, dont nous sommes pourtant le plus gros contributeur. En effet, alors que le Conseil d'Administration de la FEC avait déjà désigné son représentant conformément à ses Statuts, le gouvernement s'est cru autorisé de récuser notre mandataire pour des motifs inconnus à ce jour.

Je ne crois pas que ce soit le bon exemple du partenariat public-privé constructif, qui devrait être basé sur des considérations liées uniquement au développement et au progrès de notre économie.

**Mesdames, Messieurs,
Chers Membres,**

Après cette interpellation, dont vous comprendrez sans doute la motivation émotionnelle, je voudrais parler un peu de la situation de nos provinces :

L'exercice des activités économiques en provinces est de plus en plus difficile au regard de toutes les contraintes auxquelles les entreprises font face.

Ainsi, au cours de l'année sous examen, l'environnement socio-économique des Provinces a été caractérisé par :

- la psychose au niveau de la population et dans le chef des opérateurs économiques à l'annonce de l'émission par la Banque Centrale du Congo de nouveaux billets à valeur faciale adaptée craignant une augmentation généralisée des prix des biens et services sur les marchés ;
- la problématique de la fourniture de l'énergie électrique au Katanga ayant comme conséquence, la baisse de la production minière et de toutes les activités connexes ;
- les difficultés de la mise en application depuis le 1^{er} janvier de l'Ordonnance-Loi n° 010/001 du 20 août 2010 portant institution de la Taxe sur la Valeur Ajoutée « TVA » ayant entraîné une augmentation des prix ;
- l'insécurité créée par la situation de guerre dans la Province du Nord Kivu avec comme conséquences, les braquages perpétrés dans les entreprises, habitations, sociétés de micro-finances et convois des fonds par les groupes armés, des pillages à répétition des véhicules sur certains axes, le viol des femmes, les assassinats des paisibles citoyens ainsi que le ralentissement de l'activité économique ;
- la suspension de l'exploitation minière artisanale dans la partie Est de la République Démocratique du Congo, accusée de minerais de sang, alimentant la guerre, décision consécutive aux fortes pressions exercées par la communauté internationale, malgré les efforts consentis par la FEC à travers la Chambre des Mines exigeant une traçabilité accrue de la provenance des minerais ;

- la pénurie des biens et services causée par l'engorgement du Port de Matadi suite au manque de fluidité dans les opérations d'import-export, lié notamment à la fonctionnalité du Guichet Unique et à l'insuffisance d'engins de manutention ;
- les tracasseries administratives et policières observées dans plusieurs entreprises liées à la perception des taxes illégales ;
- la grève observée par les agents et cadres de la MIBA suite au non paiement de leurs salaires ;
- la délocalisation des activités économiques des provinces enclavées, notamment les deux Kasai vers Kinshasa et Lubumbashi, situation à la base de l'accentuation de la misère constatée dans lesdites provinces ;
- la problématique de l'approvisionnement des provinces en biens de grande consommation du fait de l'état de délabrement des infrastructures de l'inefficacité de la SNCC allongeant ainsi la durée de livraison des marchandises notamment à Muene Ditu et Kananga ;
- la présence de nombreux déplacés de guerre fuyant l'insécurité à l'intérieur de la Province du Nord Kivu ;
- les difficultés éprouvées par les entreprises du fait du non paiement de la dette intérieure par les Gouvernements Provinciaux.
- la création illégale des taxes et autres redevances et à l'application des taux exorbitants par les Entités Territoriales Décentralisées, « ETD » sous prétexte de la libre administration des provinces et de la décentralisation consacrée dans la Constitution ;
- les tentatives d'immixtion de certaines Autorités des ETD dans l'organisation et le fonctionnement de la Fédération.

**Mesdames, Messieurs,
Chers Membres**

S'agissant du fonctionnement des organes statutaires, nous rappelons qu'il s'est tenu, le 26 juin 2011 l'Assemblée Générale Ordinaire à l'Hôtel ROYAL de Kinshasa.

Durant l'exercice 2012, votre Conseil d'Administration a tenu cinq réunions tandis que le Comité de Direction en a tenu 9.

Au cours de ces réunions, ces organes ont traité de principales questions relatives à la défense et à la promotion des intérêts des membres, notamment :

- Suivi des dossiers en cours ;
- Examen du calendrier des réunions ordinaires ;
- Examen des prévisions budgétaires - exercices 2012;
- Rapport des Présidents Provinciaux;
- Assemblée Générale de la CPCCAF ;

- Examen des 12 Ordonnances-lois à caractère fiscal prises dans le cadre de la loi d'habilitation ;
- Problématique de l'interdiction des emballages non biodégradables ;
- Contentieux nés de l'application du Décret portant suppression des perceptions illégales aux frontières ;
- Dossier TVA ;
- Dossier tarif OCC ;
- Dossier Code des Accises ;
- Dossier de renforcement des capacités sur financement AFD ;
- Dossier de renforcement des capacités sur financement AFRIKA VEREIN.

En ce qui concerne les Commissions Nationales, elles ont déployé leurs activités en fonction de leur spécificité et au regard des problèmes traités par les Comités Professionnels.

Par ailleurs, nous profitons de la tenue de cette Assemblée pour rappeler à tous que la qualité de membre de la Fédération s'acquiert par le paiement de la cotisation patronale. C'est à cette condition seulement que les entreprises bénéficient des prestations et assistances nécessaires de notre institution.

Ainsi, nous exhortons nos membres non encore en règle à régulariser leur situation de cotisation vis-à-vis de la Fédération.

**Mesdames, Messieurs,
Chers Membres,**

Nous venons de passer en revue l'année 2012, qu'en est-il alors des perspectives d'avenir pour 2013 ?

Les projections pour 2013 présentent une embellie de l'économie mondiale. Le Fonds Monétaire International estime que la croissance mondiale s'accélérera progressivement et atteindra le taux de 3,5 % contre 3,2 % en 2012.

Toutefois, cette institution fait remarquer qu'il faille redynamiser la croissance en s'attaquant aux risques susceptibles d'entraîner une dégradation de l'économie mondiale encore très fragile face notamment à la stagnation prolongée dans la zone euro et un durcissement excessif de la politique budgétaire à court terme aux Etats-Unis d'Amérique.

En République Démocratique du Congo, le Gouvernement prévoit une amélioration de la croissance selon les perspectives qui transparaissent dans la Loi des Finances pour l'exercice 2013.

La croissance économique de la RDC devrait s'établir à 8,2 %, le taux d'inflation serait maintenu dans les limites de 9,5 % et le taux de change fin période se situerait à 955,1 FC/USD.

L'optimisme qu'affiche le Gouvernement à travers ces indicateurs se fonde sur la mise en œuvre de son Programme d'Action, le « PAG ».

En effet, ce programme a retenu plusieurs actions à mettre en œuvre en matière politique, sécuritaire et diplomatique ainsi que des réformes dans les secteurs de développement économique, en poursuivant notamment celles qui visent l'amélioration du climat des affaires.

Pour la Fédération des Entreprises du Congo, nous ne cesserons de le souligner, la priorité des priorités reste la pacification du pays dans sa partie Est, afin de permettre la reprise normale des activités économiques dans cet espace. Nous félicitons à ce sujet, le Président de la République, Son Excellence Joseph KABILA KABANGE, pour la signature des accords d'Addis-Abeba, avec la mise en place de la Brigade d'Intervention de l'ONU et la mise sur pied de la structure nationale de suivi de ces accords.

Le Président de la République a ainsi remontré son leadership et sa ferme détermination à ramener la paix en RDC au bénéfice de la population dans son ensemble et pour garantir le développement économique sur l'ensemble du territoire national.

Dans le même ordre d'idées, nous l'exhortons à consolider la démocratie dans notre pays par la poursuite du processus électoral au niveau des autres échelons. Nous osons croire que la nouvelle configuration de la Commission Electorale Nationale Indépendante contribuera à cette consolidation. De même, nous l'encourageons dans sa décision d'ouvrir des consultations nationales, au format et timing maîtrisés, dont l'objet premier devrait être de renforcer la cohésion nationale.

Par ailleurs, la FEC, tout en saluant les réformes envisagées en matière économique, espère qu'elles seront effectivement mises en œuvre. Aussi souhaiterait-elle que les préoccupations soulevées par le secteur privé qui entachent considérablement le climat des affaires puissent trouver des solutions en vue de provoquer un attrait d'investissements, voie obligée pour la création des richesses et des emplois. On doit cesser avec les discours de bonnes intentions pour prendre des actes qui associent effectivement le secteur privé.

Parmi ces préoccupations nous pouvons citer :

1. la rationalisation des interventions des services étatiques auprès des entreprises, interventions devenues intempestives avec la décentralisation et surtout avec l'appât de la quotité des pénalités de 40% rétrocédée directement aux aviseurs.
Pour la FEC, non seulement le taux doit être supprimé ou réduit à la baisse, mais la totalité des pénalités éventuelles justifiées doit être versée au trésor public car la pratique est source des tracasseries et est à bannir dans notre système fiscal ;
2. la demande de l'annulation de l'arrêté permettant au fisc de saisir les comptes des opérateurs économiques en contentieux, si le juge n'a pas tranché dans les 30 jours. Cette disposition est de nature à favoriser le harcèlement des opérateurs ;
3. la promotion de l'agriculture par l'amendement de la loi n° 11/022 portant principes fondamentaux relatifs à l'Agriculture, notamment en ses articles 16, 21, 82 et 84 qui ne sécurisent pas les investissements étrangers dans le secteur. Par ailleurs, la Fédération salue l'initiative du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique, PDDAA en sigle, et invite le Gouvernement à accélérer la mise en œuvre du Plan National d'Investissement Agricole, PNIA, pour faire de l'Agriculture, un des piliers de la croissance ;
4. la finalisation du processus de désengagement de l'Etat dans les entreprises publiques transformées en sociétés commerciales par l'ouverture du capital aux privés, tout en veillant au respect des attributions des organes statutaires de ces entreprises ;
5. l'adoption d'une loi fixant les règles relatives aux conditions et modalités de sauvetage de l'industrie nationale en péril ;
6. la promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) par la révision du cadre légal et la suspension ou l'annulation des nouveaux textes parafiscaux qui harcèlent ce secteur ;
7. l'élaboration d'un projet de loi sur le fonctionnement de la Banque Centrale du Congo afin de l'engager résolument au financement de l'économie, en plus de sa mission de conduite de la politique monétaire. Il faudra, à cet effet, mettre en place des mécanismes efficaces de soutien de la croissance au travers des activités des PME et en mettant l'accent sur l'émergence de la classe moyenne congolaise. Ce financement, orienté vers le secteur de la production manufacturière et de l'agriculture, permettrait de renforcer les capacités des entités agro-industrielles locales et, de ce fait, la création d'une valeur ajoutée plus significative.

Sur le plan pratique, il s'agira de faciliter l'accès au financement à long et moyen terme aux promoteurs des PME par un système garanti de prêt et de crédit à taux bonifié.

8. la promotion du partenariat public privé à travers la délégation ou la concession au secteur privé pour la gestion des infrastructures de base. Tel pourrait déjà être le cas de l'aéroport de Lubumbashi, des ports de Boma et de Matadi. De même, vu la faiblesse du niveau de formation dans nos universités et instituts supérieurs, une première étape pour garantir le recrutement de cadres mieux formés serait de confier la restructuration et la gestion de l'ISC à la FEC, associé à des partenaires internationaux spécialistes en écoles de gestion.

A ces conditions et si la voix est effectivement prise en compte, la FEC entend jouer pleinement son rôle de partenaire du Gouvernement pour relever le défi du développement durable et renouvelle son engagement d'accompagner le Pouvoir Public dans ses efforts de relance et de développement économique.

9. la révision des recommandations n° 003 et 006/CAB/P/AN/EB/2010 de l'Assemblée Nationale concernant les dossiers des travailleurs licenciés à la suite des pillages de 1991 et 1993 et d'autres subséquents.

**Mesdames, Messieurs,
Chers Membres,**

Me voici arrivé à la fin de mon intervention, qu'il me soit permis dès lors, d'exprimer toute notre reconnaissance au personnel de notre Secrétariat Général, cheville ouvrière de notre Fédération pour le travail abattu au cours de l'année 2012.

Nous l'exhortons à persévérer dans le strict respect de l'éthique, la déontologie professionnelle et à développer davantage la compétence en vue d'améliorer sa performance et l'image de notre Fédération.

Avant de terminer notre propos, nous profitons de cette Assemblée Générale pour présenter solennellement aux membres de notre Fédération, Messieurs **André TSHABANTU, KIMONA BONONGE et Stephan VERINGA** désignés respectivement Administrateur Délégué, Secrétaire Général et Directeur de Cabinet du Président National.

Au nom des membres et au nôtre propre, nous vous présentons nos sincères félicitations et vous souhaitons plein succès dans vos nouvelles fonctions.

Nous vous remercions de votre aimable attention.